

Fait à Brazzaville, le 28 décembre 2012

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,  
des finances, du plan, du portefeuille  
public et de l'intégration,

Gilbert ONDONGO

**Loi n° 40 - 2012 du 28 décembre 2012** autorisant la ratification de l'accord de crédit n° 5063-CG portant financement du projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance

L'Assemblée nationale et le Sénat  
ont délibéré et adopté ;

Le Président de la République promulgue  
la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisé la ratification de l'accord de crédit n° 5063 - CG portant financement du projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance, signé le 30 mai 2012, entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.